L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 28 OCTOBRE.

FEUILLETON

L'EPÉE DE SUZANNE.

(SUITE DE L'HÔTESSE DU CONNÉTABLE.)

PAR EMM. GONZALES.

CHAPITRE IV.

DE L'ÉTRANGE MOINE QUI OSA TENIR TÊTE A LA REINE-MÈRE.

Oui, Suzanne, j'ai été violente et mauvaise quand j'aimais comme vous notre cousin de Bourbon. Que voulez-vous! il me semblait que vous me voliez mon bien, que votre amour le détournait de mien, qu'il était injuste de voir un si grand prince dédaigner la main d'une reine quand il acceptait le dévoûment servile d'un cœur obscur. J'ai cru que, vous disparue, je serais aimée. Ah! je me vois cruellement trompée. J'ai servi de jouet à M. le connétable. Par ambition peut-être, dans l'espoir de commander nos armées, il m'avait jusqu'alors traitée avec courtoisie. J'avais pu me faire illusion, me composer un trésor mensonger de ses sourires et de ses flatteries, me nourrir de chimères, enfin. O vanité éternelle de la femme! un jour je me suis crue aimée; j'aurais voulu conquérir un trône pour Charles de Bourbon; oui, par le Dieu vivant! je rêvais de le voir assis à côté de mon fils le glorieux François. Ah! Dieu m'a bien châtiée de mon aveuglement. Quand je vous eus fait disparaître pour vous arracher du cœur de Charles, il devint triste, rêveur, morose.

Suzanne tressaillit; la duchesse, qui s'en aperçut, comprima avec peine la colère qui pouvait altérer sa voix, et poursuivit non sans effort:

—Oui, à partir de cette heure, M. le connétable entra en lutte ouverte contre moi. Ses compliments furent des insultes déguisées. L'ambition l'envahit tout entier; il écouta d'une oreille facile les promesses de Charles-Quint, et à force de s'attaquer à moi, il s'attaqua à mon fils.

—Oh! qu'il a dû souffrir et lutter, interrompit Suzanne, avant de prendre ce parti désespéré.

Les yeux de la reine-mère devinrent plus doux encore et sa voix plus caressante.

—Hélas! ma pauvre enfant, reprit-elle avec douceur, je ne l'accuse plus aujourd'hui, je ne condamne que moi, car c'est mon avengle amour qui l'a poussé dans ce fangeux abîme. Je reconnais aujourd'hui la folie de cette passion ridicule et surannée. Je n'en ai conservé que le repentir du mal qu'elle a causé et le désir de le réparer. J'aime encore le connétable; je ne veux pas qu'il me doive sa ruine suprême et qu'il continue à me méconnaître. Pour le sauver je vaincrai mon orgueil. Vous qui l'aimez, vous devez me comprendre. Parlez-moi donc, Suzanne, sans détour et sans feinte, comme à une amie qui pourrait le même but que vous.

Suzanne leva sur la reine-mère ses beaux yeux attendris, aux cils desquels tremblaient des larmes pures comme des diamants.

—Eh bien! oui, dit-elle convaincue enfin de la bonne foi de Mme d'Angoulême. Oui, je désirais revoir M. le duc de Bourbon. Ce fut ma première pensée au sortir de ma prison; je ne me sentis pas heureuse du soleil qui éblouissait mes yeux, de l'air pur qu'aspirait ma poitrine, de ces voix, de ces bruits qui chantaient à mes oreilles, non, je fus heureuse de pouvoir marcher en me disant: Je ne suis plus libre, brisée, emprisonnée, je puis aller vers Charles de Bourbon.

Cet amour si profond, si naïf, si enfantin étonnait la reine-mère, dont la passion égoïste et vindicative comprenait l'exigence et non le sacrifice. Elle répliqua cependant après un instant de silence:

—Écoutez-moi, Suzanne, ma chère fille; je sais que vous aimez Charles de Bourbon au point d'immoler toujours votre bonheur à sa gloire; vous n'avez jamais cru qu'il fut permis au duc de vous élever jusqu'à lui, et vous ne voudriez pas être un obstacle à sa fortune.

—Non, madame, non, dit vivement la jeune fille, aucune ambition n'a effleuré mon cœur; je veux veiller sur la vie de M. le connétable comme une servante fidèle, détourner le poison ou le poignard, deviner et guetter ses ennemis. Voilà tout.

La duchesse eût bien voulu qu'une larme mouillât sa paupière aride; elle soupira pour simuler l'émotion, et reprit:

—S'il en est ainsi, Suzanne, et je ne doute pas de votre générosité, nous pourrons nous entendre et réunir nos efforts pour rendre M. de Bourbon à son roi et à son pays.

—Dictez-moi mon devoir, madame, et dût mon cœur en saigner jusqu'à la mort, j'obéirai.

Mme Louise de Savoie sentit une joie méchante envahir son âme, et, se penchant vers la jeune fille, elle trouva le courage de la baiser au front.

—Bien, mon enfant, ajouta-t-elle; vous allez franchir librement la frontière et gagner le camp des impériaux. Quand vous aurez rejoint M. le connétable, vous tâcherez de voir quelle influence sur son esprit pour le ramener au bercail. Vous ne lui peindrez pas la profondeur de sa chute. Il sait aussi bien que nous l'estime que fait l'Europe entière de sa trahison et la flétrissure dont il a souillé son nom. Cela, c'est son enfer, ce sont ses ténèbres. Vous devez, Suzanne, lui apparaître comme un ange de lumière et lui faire entrevoir le moyen de revenir sur ses pas, de s'arrêter sur la pente où il glisse, de remonter vers son ciel d'honneur et de loyauté. Tendez lui la main, entraînez-le hors du camp ennemi, poussez-le aux pieds du roi mon fils, qu'il ne demande qu'à lui pardonner! et vous aurez accompli, ma chère amie, la plus noble mission que puisse rêver une femme.

—Oui! s'écria la jeune fille avec exaltation, vous avez dit vrai, madame la duchesse d'Angoulême, là seulement est le salut pour lui. Cette action héroïque peut lui reconquérir la renommée brillante et pure qui le rendait le modèle des gentilshommes et des illustres capitaines.

Ses regards brillaient d'enthousiasme et son cœur battait violemment dans sa poitrine, mais elle aperçut tout à coup un sourire singulier crisper les lèvres minces de Mme Louise; elle douta, se troubla, et, dégageant sa main, elle dit:

—Madame, si le roi, au lieu de pardonner, conservait son ressentiment contre M. le duc de Bourbon?

La duchesse d'Angoulême ne put s'empêcher de rougir un peu, mais elle répliqua sèchement:

—Je connais mon fils, Suzanne, et je réponds de ses nobles sentiments à l'endroit de son cousin. D'ailleurs, ajouta-t-elle avec une sorte de colère, ne serai-je pas là pour plaider la cause du prince, et ne savez-vous pas que je n'ai rien perdu de mon empire sur l'esprit du roi?

Suzanne baissa les yeux sans répondre.

—Vous semblez mettre mes paroles en doute, madame! reprit la terrible dame en s'animant. Cherchez-vous par quelle défaite vous pourrez me tromper? Vous avez l'air d'un enfant qu'on condamne, qui me semble. Mon autorité domine la justice même, et ma volonté est la loi.

—Vous me l'avez prouvé, madame, murmura doucement la jeune fille.

Il y eut un instant d'embarras et de silence entre les deux ennemies.

La reine mère comprit qu'elle s'était oubliée, qu'elle avait laissé tomber involontairement le masque qui devait donner le change, et qu'il fallait faire une nouvelle tentative. Elle fit un effort pour ne pas perdre tout son avantage.

Mais Suzanne, qui l'observait, s'était sentie pénétrée d'un trait de lumière et il lui avait suffi d'un accent, d'un regard, d'un pli du front pour descendre jusqu'au fond de cette âme qui avait essayé de se voiler pour elle.

Sous l'empire de la pensée qui l'absorbait toute entière, la duchesse ne remarqua pas le changement qui s'opérait dans l'attitude de sa rivale et reprit, avec quelle ardeur qui acheva de la trahir:

—Maintenant vous comprendrez, n'est-ce pas, ma chère fille, que j'exige toutes les garanties possibles dans l'intérêt même de celui que nous voulons sauver.

—De quelles garanties voulez-vous parler, madame? dit Suzanne, qui se tenait désormais sur ses gardes.

La reine-mère la regarda fixement:

—Je vous demanderai deux serments avant de vous laisser partir.

—J'écoute, madame.

—Vous me jurerez sur l'Évangile ou sur la croix de mon chapelet d'engager de toute votre influence M. le duc de Bourbon à venir se jeter aux pieds du roi. Vous lui promettrez de ma part, de ma part, entendez-vous, ma mie, sa rentrée en grâce et le commandement d'une armée.

—Continuez, madame, dit la jeune fille impassible.

La duchesse hésita, puis d'une voix mielleuse elle ajouta:

—Vous vous engagerez de même, ma pauvre enfant, à épouser l'un de mes officiers. Vous choisirez vous-même votre mari. Il sera noble, il sera riche, il sera assuré de notre protection. Vous garderez votre amour à Charles de Bourbon dans le secret de votre cœur, mais vous serez la chaste et loyale gardienne de l'honneur de votre maison. Ne m'en veuillez pas, Suzanne, si j'exige de vous ce cruel serment. Il faut détruire chez M. le duc tous les souvenirs d'autrefois; il faut briser vous-même ce chaînon du passé qui pourrait être une entrave à sa fortune.

Suzanne garda le silence.

—Ainsi vous consentez, n'est-ce pas? dit la duchesse déjà inquiète.

—Non, madame, répondit la jeune fille d'un ton calme et ferme à la fois, je ne jurerai pas cela.

Louise de Savoie tressaillit.

—Pourquoi donc, ma chère belle?

Suzanne parut se recueillir un instant et reprit:

—Autrefois, madame, je ne croyais ni au mensonge ni à la perfidie. Je ne soupçonnais pas la haine de se cacher sous un sourire comme le poison dans le parfum d'une fleur. Mais on vieillit dans une prison, sans un rayon de lumière pour distraire le regard, sans un son de voix pour distraire la pensée. L'esprit, sans cesse replié sur lui-même, finit par sans cesse le passé, son seul point lumineux; il fait une lente et minutieuse revue de toutes les physionomies et de tous les faits qui l'ont frappé; il apprend à lire dans chaque pli du visage la pensée secrète ou la passion cachée. J'ai acquis bien douloureusement cette science, madame; j'y ai réussi, et je dois vous avouer que le son de votre voix et l'expression de vos yeux démentaient les bonnes promesses que vous vouliez m'envoyer porter à M. le connétable.

La duchesse était stupéfaite de se voir ainsi devinée par cette fille ingénue qu'avertissait la voix du cœur comme un talisman magique; elle fit un effort pour ne pas éclater et essaya de lutter encore.

—Suzanne, dit-elle avec un élan de fausse franchise, vous obéissez à des hallucinations malsaines. Votre pauvre tête est encore affaiblie par les souffrances de la prison, et vous devez chasser ces visions sinistres qui assiègent vos rêves.

—Ce ne sont pas des visions, madame, répliqua la fille de Jean Lallier, indignée de cette nouvelle duplicité, je ne suis pas une magicienne, je ne suis pas une dame habituée aux intrigues de cour, mais je lis votre pensée sur votre visage comme dans un livre ouvert.

—Lisez tout haut! dit la duchesse, pourpre de fureur, mais avec un sourire de défi.

Suzanne se leva, et la regardant d'un œil doux et fier:

—Je vois, madame, qu'avant avoir injustement déshérité M. le connétable de tous ses biens, après l'avoir réduit, à force de persécutions, à trahir son roi, après avoir voulu saisir et vaincre sa rebelle, Oui, ce crime accompli vous fait peur, ce qui l'épouvante. Vous voudriez le ramener à votre merci pour le contraindre à choisir entre votre amour ou une mort ignominieuse, entre un mariage odieux ou la hache. Et vous m'avez choisie, moi, pour une grande principesse, madame, habile aux ruses de la politique, vous avez imaginé pour atteindre votre but, de vous servir de mon amour comme d'un marchepied. Vous me haïssez, et vous m'avez caressée de la parole et du geste. C'est là ce qui m'a avertie du danger.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas qui lui convient le mieux pour n'être pas obligé d'interrompre ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue ordinaire des purgatifs occasionnant toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les Pilules Dehaut d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et tous les maux qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parceque, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc., parceque la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St Denis, No 147.

Dépots à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à M.M. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DÉPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. LOUIS CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. ED. GUILLOT et DUCONGÉ, droguistes.—Au détail, dans toutes les pharmacies de la Louisiane et des États-Unis.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES

Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — DEPURATIF du SANG

HEMORRHOIDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS: S'adresser à CHABLE, Médecin Pharmacien, 36, rue Vivienne, Paris, et dans les principales pharmacies.

PREVENTION ET guérison des MALADIES DE POITRINE

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE PAR LES

HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. — SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.

PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. — PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

12, rue Castiglione, à Paris. — SWANN, Pharmacien. — 12, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans: M. LOUIS CASTEL, Pharmacien; à New-York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, Broadway.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

DRAGÉES AU LACTATE DE FER DE GÉLIS & CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

IMPORTATION DIRECTE

DE

MARCHANDISES SECHES.

VENTE EN GROS.

La maison C. RAVELET & FILS ... BON MARCHÉ ...

SON NOUVEAU LOCAL.

66.........Rue de la Douane.........66

Entre Chartres et Vieille Levée.

DROGUES, MEDICAMENTS

PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE

186.........RUE DU CANAL.........186

A. F. McLAIN, M. D. D. D. S.

14, RUE BARONNE, Nouvelle-Orléans.

J. S. KNAPP, Dentiste,

T. J. & W. H. COOLEY,

AVOCATS,

Rue St-Charles No 30 au Premier, chambre No 4.

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ETAT.

JOHN A. WATKINS, Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.

JULES BLINEAU,

—15, BOURBON, près CANAL—

Voulez vous manger de bonnes huitres?

SALON ET RESTAURANT DE CASSIDY.

174.........Rue Gravier.........174.

RESTAURANT ST. LOUIS.

Tenu par Henri Barthe,

Rue St-Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon

Restaurant Français,

72.....RUE DE CHARTRES.....72

Tenu par M. Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

BORNEVAL & DOLHONDE.

COURTIERS

DE BONS, ACTIONS, BILLETS, TRAITES, SCRIP D'ASSURANCE, OR, ARGENT, &c.

155.........Rue de la Commune.........155

Rosenfeld & Fass.

Crinolines-spirale de la Louisiane

FABRICANTS,

164 & 166..Rue du Canal..164 & 166

CRINOLINES FAITES SUR COMMANDE

Grand assortiment toujours en magasin.

AVIS.

M. R. HAGGERTY

DR. THOMAS R. COSBY

Médecin et Chirurgien,

18.........RUE BOURBON.........18

Entre Canal et Douane.

H. M. SEALE, LOUIS COLOMB, J. R. WATERMAN

SEALE, COLOMB & CO,

Marchands de grocerie en gros,

AVIS DE SOCIETE.

J. S. MAUNSELL & Co.

JOHN S. MAUNSELL, WILLIAM BOGEL.

VINS ET LIQUEURS.

J. RIVIERE & CO,

H. W. SCHWARTZ & FILS,

Consignés à M.M. John H. Schroder & Co, A LIVERPOOL.

Bureau, 170 RUE GRAVIER

Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE

DE SCHIEDAM,

63, rue Commune.

GALERIE NATIONALE DES ARTS DE

E. A. PIFFET,

(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 33.)

Trois piastres la douzaine.

RIZ.....RIZ.

JAMES M. URQUHART,

LE FOURNEAU DE CUISINE

CHARTER OAK,

LE MEILLEUR DONT ON SE SERVE.

A vendre par

RICE BROS. & Co, Rue du Camp, Nos 35 et 95,

RICE BROS. & Co, Rue Tchoupitoulas, No 242,

RICE BROS. & Co, Rue des Magasins, No 565,

Seuls agents pour la vente des célèbres fourneaux de cuisine.

CHANDELLES, SAVON, &C.

S. HESSE, 3, rue Tchoupitoulas

S. M. DARBY, JOHN C. BLOHM,

Encanteur et Marchand commissionnaire,

BOWER, GARNER & HARRISON,

Facteurs de Coton et de Sucre ET Marchands Commissionnaires,

Rue Carondelet, No 56, Nouvelle-Orléans.

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans

Nlle-Orléans, 19 octobre 1865.

F. E. MADDER, secrétaire

A VENDRE.

GEORGE SCHAEFFER, No 239, rue Conti

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.

Au coin des rues Baronne et Girod.

CORS, OIGNONS, ONGLES DEFORMÉES, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS,

VINS, EAU-DE-VIE,

Liqueurs, Comestibles, etc.

S. QUEYROUZE a l'honneur de faire savoir à ses amis et au public ...

TICKET DEMOCRATE NATIONAL

POUR GOUVERNEUR,

J. MADISON WELLS,

de Rapides.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,

ALBERT VOORHIES,

de St-Martin.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT,

J. H. HARDY,

de St-Landry.

POUR AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS,

J. H. PERALTA,

d'Est Baton-Rouge.

POUR TRESORIER,

ADAM GIFFEN,

d'Orléans.

POUR AVOCAT-GENERAL,

ANDREW S. HERRON,

d'Est Baton Rouge.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

R. M. LUSHER,

d'Orléans.

POUR LE CONGRES

1er District—LOUIS St. MARTIN, d'Orléans.
2e District—JACOB BARKER, d'Orléans.
3e District—R. C. WICKLIFFE, de Ouest Féliciana.
4e District—
5e District—

POUR SENATEURS D'ETAT.

Premier et Quatrième Districts—M. A. Foute, P. G. MOHAN, JOHN FINNEY.

Deuxième et Troisième Districts—WM. A. GORDON, LOUIS DUVIGNEAUD, J. M. LAPEYRE.

POUR REPRESENTANTS

Premier District Représentatif—CHAS. A. EAGER, J. T. HANLON, L. E. SIMONDS.

Deuxième District Représentatif—JAS. McCONNELL, THOS. MURRAY, N. T. N. ROBINSON, CHAS. J. LEEDS, WILLIAMSON SMITH.

Troisième District Représentatif—CHAS. E. FENNER, H. McCLOSKEY, N. E. BAILEY, JAMES NELLIGAN, GEO. A. FRERET, DR. P. B. McKELVEY, D. P. SCANLAN.

Quatrième District Représentatif—NEWTON RICHARDS, A. A. LIPSCOMB, H. BONNABEL.

Cinquième District Représentatif—CHAS. DE BLANC, ED. G. GOTTSCHALK, EMILE LEMARIE, CHARLES ROMAN.

Sixième District Représentatif—ANTHONY SAMBOLA, B. P. VOORHIES.

Septième District Représentatif—THEO. THIENEMANN, JOSEPH SOLOMON, PETER PETERSON.

Huitième District Représentatif—JAS. DELAMORE, S. P. DELABARRE, JAS. PHILIPPS.

Neuvième District Représentatif—JAMES KELLY, JULIUS FULDA, CHAS. R. FAGOT, P. S. WILTZ.

Dixième District Représentatif—B. F. JONAS, JAS. B. EUSTIS, ALFRED PHILLIPS, HENRY BENSEL, JOHN HENDERSON, J. F. AUSTIN, JOHN P. HIGGINS, DAVID GAISER.

SPECTACLES.

Académie de Musique.

Rue St Charles.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL....Propriétaires.

CHANGEMENT DE PROGRAMME.

Jeudi, Vendredi et Samedi, 26, 27 et 28 octobre 1865.

Les Frères ROLLANDE, les plus merveilleux athlètes du monde, exécuteront le tour connu sous le nom de ALTIORAKOLANTE.

Mlle ANNETTA GALLETTI, la célèbre première danseuse—Romances nouvelles chantées par Miles ADA TEZMAN et ROSETTA DALE.

VOL AU VENT, pantomime comique. M. HERNANDEZ figurera dans la scène de la sérénade, dans celle du parapluie et jouera de divers instruments.

BOB HART, DICK PARKER, BILLY EMERSON et JOHN FRANKLIN—Danses, chansons, scènes, &c.

SAMEDI, A MIDI—Nouveautés, expressément pour les dames et les enfants.

GRAND BAL PARÉ

AU MECHANICS INSTITUTE, rue Dryades entre les rues Commune et Canal, SAMEDI SOIR, 11 Novembre 1865.

Un grand bal paré et travesti

sera donné

SAMEDI, 11 NOVEMBRE 1865,

PAR LES

DISCIPLES DE BERANGER

AU MECHANICS INSTITUTE,

Rue Dryades (continuation de la rue Bourgogne) entre les rues Canal et Commune.

MULET VOLE

F. PETIT FILS.

A VENDRE.

Un très beau CHEVAL DE CABRIOLET ...

$50 de récompense.

F. J. DA SILVA & Co, No 8 rue Carondelet.

AVIS.

GROCERIES — Mr J. B. FLEITAS ayant cédé son beau magasin de groceries ... à M. M. Hte. THOMAS ...

THOMAS C. PAYAN,

72.........Rue du Canal.........72

Entre Camp et Magasins.

VEND son grand assortiment de VETEMENS FINS EN GROS ET EN DETAIL, à des prix extrêmement bas.

D'ARTICLES DE TOILETTE.

CHAUDIERES A SUCRE.

M. A. DE LIZARDI & Co

Rue Carondelet No 25, entre les rues Commune et Gravier

Mme Vve LEVIEL, Sage-femme,

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE

$150,000 en billets de banques des Etats suivants:

GEORGIE, ALABAMA, CAROLINE DU SUD, TENNESSEE, LOUISIANE, VIRGINIE, CAROLINE DU NORD.

J. L. LEVY, courtier, rue Gravier No 15

ELIXIR TONIQUE

AU PYROPHOSPHATE DE FER

De O. ROBIN, Pharmacien,

Encoignure des rues Ste Anne et Villeré

LA GRANDE CLAIRVOYANTE

Madame LA BLANCHE,

DIVINATION, PREDICTION

PAR MADAME ADAH,

GUSTAVE A. BREAUX,

AVOCAT,

Ticket Unioniste Conservateur National.

Pour Gouverneur,

[illegible]

Pour Lieutenant-Gouverneur,

JAMES G. TALIAFERRO, de Catahoula.

Pour Secrétaire d'Etat,

T. J. EDWARDS, des Avoyelles.

Pour Trésorier d'Etat,

JOHN R. MICHEL, de Jefferson.

Pour Auditeur des Comptes Publics,

CH. M. OLIVIER, de St Martin.

Pour Avocat Général,

GEO. S. LACEY, d'Orléans.

Pour Surintendant de l'Instruction Publique,

R. C. RICHARDSON, de Livingston.

Pour Membres du Congrès,

Dist. Cong.—JUGE E. ABEL, d'Orléans.
Hon. A. P. FIELD, d'Orléans.
Hon. WM. MITHOFF, de Jefferson.
JOHN RAY, de Ouachita.

Plateforme du Parti Unioniste

CONSERVATEUR NATIONAL DE LA LOUISIANE.

Attendu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane (actuellement assemblé en Convention conformément à la Proclamation d'Élection du gouverneur Wells) croit que le moment est venu pour le bon peuple de cet État de se réunir dans un esprit de conciliation, de fraternité et de compromis dans le but de renouer les relations interrompues par l'ordonnance de sécession de 1861.

Et attendu que le Parti Unioniste Conservateur de la Louisiane désire que notre Etat recouvre, le plus tôt possible, les relations avec le gouvernement national, et accepte de bonne foi le résultat de la guerre comme ayant renversé toutes les théories politiques qui l'ont amenée, il est

Résolu que le Parti Unioniste Conservateur National de la Louisiane s'engage à soutenir, par tous les moyens en son pouvoir, l'Union des Etats et la constitution des Etats-Unis.

Résolu que cette Convention reconnaît que le résultat de la lutte qui vient dernièrement le Nord et le Sud est définitif et sans appel; qu'elle accueille avec orgueil la restauration de l'autorité fédérale sur le domaine national comme un triomphe de notre forme républicaine de gouvernement.

Résolu que la reconnaissance et l'admiration du pays sont éminemment dues au président Johnson pour la fermeté, le patriotisme et l'esprit conservateur dont il a fait preuve dans l'administration des affaires nationales, que nous considérons sa politique de reconstruction comme sage, clémente et conservatrice, donnant aux habitants du Sud une occasion de se montrer prêts à remplir le rôle de bons et loyaux citoyens, qu'il est du devoir de tous d'en profiter de telle sorte qu'il n'ait pas de motif de regretter sa magnanimité.

Résolu que la pleine allégeance de tout citoyen américain est due, en vertu de la Constitution, au gouvernement des Etats-Unis, et que nous répudions la doctrine d'après laquelle un Etat aurait le droit de rompre ses relations avec les Etats-Unis ou l'Union—excepté par une révolution couronnée de succès.

Résolu que nous déclarons ici notre opposition inflexible au paiement de dettes quelconques contractées par une autorité civile ou militaire quelconque de cet Etat, dans le but de soutenir la guerre faite à l'autorité et au gouvernement des Etats-Unis.

Résolu que nous croyons qu'il est juste et convenable que toutes les dettes encourues par le gouvernement pour le rétablissement de la paix et de l'autorité nationale soient promptement et honorablement liquidées par un système d'impôts uniforme et pesant d'une manière égale sur toutes les parties du pays.

Résolu que nous endossons cordialement la ligne de conduite que suivent nos amis conservateurs du Nord, leur courageuse et noble opposition à l'extension des principes radicaux et l'élévation de l'Africain à un pied d'égalité avec le blanc.

Résolu que nous maintiendrons le droit de suffrage tel qu'il est actuellement établi par la Constitution de cet Etat, laquelle n'accorde le droit de voter qu'à la race blanche.

Résolu que nous favoriserons l'établissement de lois justes et efficaces pour l'organisation du travail et la protection des intérêts agricoles de cet Etat, pour un système complet de levées et une administration économique du gouvernement de l'Etat.

Résolu que nous sommes fortement en faveur d'une amnistie générale et le rappel des lois de confiscation.

Résolu que considérant la Constitution des Etats-Unis comme le palladium de nos libertés, nous ne saurions que nous opposer à toute tentative de proscrire un citoyen à cause de sa nationalité ou de ses opinions religieuses.

Résolu que nous recommandons cordialement à la prochaine Législature l'adoption d'une loi générale de secours pour ceux qui ont demeuré en dehors des lignes fédérales dans cet Etat et ont été forcés de payer des taxes à des officiers qui y réclamaient l'autorité.

Résolu que nous invitons tous les citoyens conservateurs loyaux de cet Etat qui désirent le prompt rétablissement de tous nos droits dans l'Union des Etats, à s'unir à nous pour soutenir les candidats du Parti Unioniste Conservateur National.

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.

Pour Mobile Samedi 28 ...

J. C. HARRIS, No 120, rue Gravier.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.

Le CREOLE, steamer à hautes pressions. Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 8 heures du soir.

PETER MARCY, au coin des rues Carondelet et Gravier

DÉPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE. Le bateau à vapeur MAGNOLIA.

JNO. A. STEVENSON, agent, Front Levée, No. 7

Pour NEW YORK, directement;

Compagnie de Cabotage,

POUR NEW YORK.

Le steamer "FLAG"

Premières chambres......$50

Secondes chambres......30

G. L. LAUGHLAND, Rue des Magasins, No 84.

D. N. CARRINGTON, Esq. Agent.

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-postes de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

WASHINGTON, LAFAYETTE, EUROPE, NAPOLEON III, ST-LAURENT, PEREIRE, VILLE DE PARIS

Départs de New York.

Prix de passage en or.

GEO. MACKENZIE, 7, Broadway, New York

OPELOUSAS & ATTAKAPAS

Pour les Attakapas,

E. MONTAGNE, Rue St Louis, No 21

POUR VERMILLIONVILLE—

J. D. WILBANKS & CO, 109 Lafayette Market.

COMEAU & SUBLE, Agents,

BLANCHIN & GIRAUD,

POUR LES OPELOUSAS—

J. S. FAGAUD, agent.

BAYOU SARA

PAQUEBOT DU BAYOU SARA

TITUS & GWARTNEY,

BAYOU LAFOURCHE

VICKSBURG.

GELLOS & GOODWYN, rue Poydras.

HITE & MURDOCK, 60 rue Gravier

J. D. WILLIAMS, rue Tchoupitoulas.

L. BATHE, rue Bienville No 16.

BAS DU FLEUVE.

PIERRE MARTIN,

BOUQUETS.....BOUQUETS.

Mme THIERRY.

Graines de la Récolte de 1865.

De D. LANDRETH & SON, Philadelphie.

GRAINES DE JARDINAGE.

LA MAISON DOREE.

E. E. MARCHAND IMPRIMEUR.

201.....RUE DE CHARTRES.....201

MODES.

Mme ROBERT,

MAYER FRERES.

Crescent City Steam Tobacco Works (FABRIQUE DE TABAC)

MAYER FRERES,

Rue Tchoupitoulas, No 51,

AVIS.

E. ROULIGNY, J. BOULAFON.

Bouligny & Boulafon,

Facteurs de Sucre et de Coton,

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

Fabrique de Glace de la Louisiane,

10 octobre 1865.

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Marie Lombard, épouse décédée de L. D. Decloouet—Dans l'affaire de A. Declouet Jr. ...

PAR Chs. E. FORTIER, encanteur.

VENTE—PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur, No 28, rue Carondelet,

Propriétés améliorées dans le Troisième District.

Succession Innocente Montégut—No. 25,220

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

MARCHANDISES SECHES, Artistes de Mercerie, Coutellerie, Meubles, etc.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

Par E. ROGER & CO.

O. DEJAN, encanteur.

Grande vente de Marchandises sèches.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

MEUBLES.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Joseph Olivier.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur, Bureau No 84 rue Douane.

Propriété sur la rue Moreau, entre les rues Champs Elysées et Français.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Vente par G. A. Hall & Cie

PAR G. A. HALL & CO., encanteurs,

Par VINCENT & CO.

Vente de beurre et de fromage, par le gardien du port, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Vente de beurre et de fromage par le gardien du Port, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Terrains d'encoignure, rue Claiborne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Succession de Louis Marie Victor Tanil, No 20,634.

PAR S. GUINAULT, encanteur

VENTE SANS RESERVE

D'UNE MAGNIFIQUE RESIDENCE

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Trois Magnifiques Bâtisses en briques à deux étages, sur la Levée en face du marché de poisson.

Par S. GUINAULT, Encanteur.

Vente sans réserve d'une jolie Résidence sur la rue de l'Esplanade.

Par S. GUINAULT, Encanteur.

Toile d'emballage de l'Inde.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

CORDE! CORDE!! CORDE!!!

PAR D. E. MORPHY, Encanteur,

PAR E. SCOTT, encanteur.

Bonne maison, avec un grand jardin face à la rue des Bons Enfants.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Quatre terrains en forme de cité, faisant face à la Promenade Carondelet, très convenables pour un chantier de bois de construction et au dépôt de bois.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

TERRAINS ...

PAR G. DE FERIET, encanteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Succession de Henry Haile.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Meubles, DORMEUSES EN DIAMANT, bijoux, chaînes, argenterie, argenterie plaquée et bijouterie assortie.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

VENTE D'UNE BELLE MAISON AVEC TERRAIN EN BRIQUES ET BALCON DE FER.

Par G. DE FERIET, encanteur,

Succession de Charles Batalora

VENTES JUDICIAIRES

ROBERT GRAY vs le bateau à vapeur JENNY WHIPPLE.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,769—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN BENAVENTURA vs la Goëlette HENRIETTA GENTA, TRAVARS, capitaine, et les propriétaires.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ALEXANDER GRANT, agent vs PATRICK BYON.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

GEORGE E. JUDSON vs le BATEAU A VAPEUR MONROE, le capitaine et la propriétaire.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,744—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de feu THEODORE BARROIS, décédé.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,348—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

JEAN GUIDI vs ATHENAIS BUEL

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION de FRANÇOISE SEMY—No 25,434

PAR S. GUINAULT, encanteur

Succession de Louis Marie Victor Tanil—No 20,634.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

Succession de Elizabeth A. Hailes, épouse décédée de Jos. Aug. Alex. Jung

PAR O. VALETON, Encanteur.

Bureau, Nos 23 & 25, rue Conti.

Meubles, Piano, &c.

SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, Encanteurs

VENTES JUDICIAIRES

SAMUEL JAMISON vs JOHN C. BARELLI

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 8,930—

CHARLES BIENVENU, Shérif

JOHN FRANCIS CLAY vs JOHN JAMES HAYES.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,189—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

J. B. Lataste vs. François Gaston.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,294—

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES

Succession de Séraphine Chabaud—No 25,792.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.

A. J. VILLERE, Député Greffier.

Succession de Henry Haile et de Anna Haile, épouse décédée de Auguste Kiernan ... —No. 25,675.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—

A. J. VILLERE, Député Greffier.

CHAUX.....CHAUX.

Fabrique de chaux de E. M. Cone ...

No 265, Promenade Carondelet (Veuve Rouge) Nlle Orléans.

GIVEN, WATTS & CO,

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS,

Rue Poydras No 100, Nlle Orléans.

GIVEN, WATTS & Co.

Les Drs. BEARD et CHOPPIN,

MEDECINE ET DE LA CHIRURGIE,

CHARLES BOUDOUSQUIE

NOTAIRE,

Agence

DE JOURNAUX, REVUES, &C.

M. A. SIMON ...

FONDERIE DE LEEDS,

(Etablie en 1825)

AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER

LEEDS & Co.

F. DOLHONDE. — J. D. COBB.

F. DOLHONDE & Co, FACTEURS DE COTON, Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, No 37, rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne

J. D. DOLHONDE & Co, Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, No 9, North Second Street, St-Louis.

AVANCES! AVANCES!

NOUS FERONS DES AVANCES

Sur le coton expédié à MM. RATHBONE FRERES & Co de Liverpool, ainsi qu'à nos amis de New York et de Boston.

LEVY & DIETER,

AVIS.

C. E. GIRARDEY, SEYMOUR J. MORY

C. E. GIRARDEY & CO.,

Encanteurs de propriétés foncières,

EXCHANGE PLACE, Nos 17 et 19,

GEO. McD. BURKE,

(Autrefois de la maison J. M. BURKE & Bro.)

Courtier de marchandises

AVIS.